POWEO
Société anonyme
au capital social de 11 309 503 euros
Siège social : Immeuble Artois - 44, rue Washington
75408 Paris Cedex 08, France
442 395 448 R.C.S. Paris

06B7629

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DECEMBRE 2008

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 8 MARS 2009
N DE DEPOT 23741

L'an deux mille huit,
Le 3 décembre,
A 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 11 309 503 euros divisé en 11 309 503 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune (la "Société"), dont le siège social est situé Immeuble Artois – 44 rue Washington, 75408 Paris Cedex 08, France, se sont réunis en Conseil d'administration sur la convocation, conformément aux statuts, de Monsieur Charles Beigbeder, Président de la Société (le "Président"), Monsieur Jean-François Lacrampe assumant les fonctions de secrétaire (le "Secrétaire").

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est invité à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de Monsieur Frédéric de Maneville en tant que Directeur Général Délégué
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Sont présents ou représentés :

- les administrateurs suivants :
 - Monsieur Charles Beigbeder,
 - Monsieur Frédéric Granotier,
 - Monsieur Grégoire Chertok,
 - Monsieur Erik Regter,
 - Monsieur Christian Kern.
- les censeurs suivants :
 - Monsieur Claude Chambard,
 - Monsieur Emmanuel Hau,
 - Monsieur Yves Barbieux.
- les invités suivants :
 - Monsieur Johann Precht,
 - Monsieur Frédéric de Maneville,
 - Madame Eléonore Joder,
 - Madame Catherine Carde.
- le secrétaire du Comité d'Entreprise :
 - Monsieur Gonzague de Demandolx.

Sont absents et excusés :

- les administrateurs suivants :
 - Madame Carine Beigbeder,
 - Monsieur Joan Beck,
 - Monsieur Jan Weidner.
- le censeur suivant :
 - Externalis (Monsieur Alain Mallart).

Il est constaté que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration sont présents et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

*
* *

1. Nomination de Monsieur Frédéric de Maneville en tant que Directeur Général Délégué

Le Président rappelle que Monsieur Frédéric de Maneville a rejoint la Société le 1er septembre 2008 en tant que nouveau Directeur du Pôle Production et Négoce, en remplacement de Monsieur Luc Poyer.

Son contrat de travail prévoit l'attribution d'un salaire fixe annuel de 250 000 euros, d'un bonus discrétionnaire annuel plafonné à 40% de son salaire fixe annuel (et soumis à la réalisation d'objectifs annuels), des 25 000 options de souscription d'actions et d'une véhicule de tourisme.

Décision : Conformément à l'article L225-53 du Code de commerce, et sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'administration nomme Monsieur Frédéric de Maneville Directeur Général Délégué de POWEO S.A. pour un mandat d'une durée égale à celui du Président Directeur Général. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués s'élève donc à 3 et ne dépasse pas la limite des 5 Directeurs Généraux Délégués, tel que stipulé dans les statuts de la Société. Les clauses de son contrat de travail relatives à sa rémunération constituent une convention réglementée conformément à l'article L225-38 du Code de commerce.

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'administration délègue tous pouvoirs au Président, Monsieur Charles Beigbeder, à l'effet de procéder aux opérations nécessaires à la mise en œuvre des décisions arrêtées, faire toutes déclarations et généralement le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil.



Monsieur Charles Beigbeder
Président du Conseil d'administration